

## **AVIS PUBLIC**

### **Calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Forestville**

Conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

Les séances 2018 auront lieu les mardis à 19 h 30 aux dates suivantes :

- 16 janvier
- 13 février
- 13 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin;
- 10 juillet;
- 14 août;
- 11 septembre;
- 9 octobre;
- 13 novembre;
- 11 décembre.

Donné à Forestville, ce 14 décembre 2017.

Lison Huard  
Greffière adjointe